

GUIDE D'UTILISATION DE VOS ÉQUIPEMENTS

RÉSIDENCE PARC DES TROPIQUES
Sente Gisèle Halimi et Sente Juliette Gréco
60740 SAINT MAXIMIN



BIENVENUE CHEZ ICF HABITAT NORD-EST

Vous venez d'emménager dans un logement neuf certifié NF HABITAT RT 2012. Il concilie confort, maîtrise des charges et respect de l'environnement.

Pour vous permettre d'apprécier au mieux vos équipements et de contribuer à leur entretien, ce guide vous apporte toutes les informations utiles.

La bonne utilisation de vos équipements associée à des éco-gestes au quotidien peuvent vous permettre de réaliser des économies significatives et de contribuer à la préservation de notre planète.

Pour cela, il vous suffit d'adopter des gestes simples décrits dans ce guide.

L'équipe ICF Habitat Nord-Est vous souhaite une belle vie dans notre résidence et reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

VOS CONTACTS UTILES



Les équipes de proximité :

■ Votre gardien

Yvette GUEI

Tél. ou Mob : 06.71.99.92.24

Email yvette.guei@icfhabitat.fr

■ Votre responsable de site

Dimitri GIRAULT

Dimitri.girault@icfhabitat.fr

Bureau d'accueil

1 Avenue de Sylvie – 60500 CHANTILLY

Horaires d'accueil

Lundi – Mercredi – Vendredi de 11h à 12h

■ Votre Agence Picardie Champagne Ardenne :

21, rue de la République

80 000 Amiens

icfnordest.picardie@icfhabitat.fr

Accueil en agence : du lundi au vendredi de 9h à 12h

■ Nous joindre :

Tél. : 03 72 88 05 18 (prix d'un appel non surtaxé).

Ce numéro bascule en numéro d'urgence les soirs, week-end et les jours fériés, uniquement en cas de fuite d'eau importante ou inondation, incendie ou explosion, dégâts causés par les intempéries, incident électrique ou engorgement des évacuations



VOTRE LOGEMENT CERTIFIÉ NF HABITAT



La certification NF HABITAT fixe un niveau de performance à atteindre sur les immeubles. Elle permet de s'assurer également que les dispositions managériales, d'organisation ou d'information ont été appliquées. Votre logement est certifié NF HABITAT. Cela signifie qu'il concilie confort, maîtrise des charges et respect de l'environnement.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur :
www.nf-habitat.fr/certification

QUELS IMPACTS SUR VOTRE LOGEMENT ?

VOTRE RÉSIDENCE CONSOMME PEU D'ÉNERGIE

Votre résidence atteint en matière de consommation énergétique le niveau de 50 Kwh/m².an pondéré. A titre comparatif, en France, la consommation moyenne d'un logement est de 270 Kwh/m².an pondéré (plus précisément, 80% des logements français sont situés entre 151 et 450 Kwh/m².an pondéré). Votre logement consomme 5 fois moins que la moyenne française.

UNE CONSOMMATION EAU OPTIMISÉE

Ressource vitale à préserver coûte que coûte, l'eau potable est économisée par des équipements adaptés pour la réduction des débits et pression.

VOTRE CONFORT PRIORISÉ

Premier cadre de vie, votre logement a été conçu avec des niveaux d'exigence élevés notamment en termes d'acoustique, d'isolation thermique, de gestion des déchets ménagers, de ventilation, de qualité de l'air, de niveau de consommation d'énergie et d'éclairage naturel. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.qualitel.org/>





MAITRISER VOTRE CONSOMMATION D'EAU

VOS ÉQUIPEMENTS

L'ARRIVÉE D'EAU

L'ensemble de la distribution d'eau de la maison est raccordé à un robinet d'arrêt dans votre cuisine sous la chaudière ou sous l'évier de la cuisine. Après ce premier robinet de coupure générale, commence la distribution de chaque appareil sanitaire, dont la distribution est assurée via une nourrice d'alimentation équipée de robinets.



CHASSE D'EAU DOUBLE COMMANDE

Par rapport à une chasse d'eau normale, la chasse d'eau double commande permet d'effectuer des économies d'eau non négligeables. 2 possibilités : 3

ou 6 litres. Pour information, la consommation des toilettes standards à réservoir de 9 litres représente 15m³ par an et par personne, soit plus de 170€ par an pour une famille de 4 personnes.

MITIGEUR

Le mitigeur comporte un seul levier pour régler la température (en le déplaçant latéralement) et le débit (en le soulevant ou l'abaissant). Il comporte un régulateur de débit (petit débit qui se bloque sur une première position et grand débit en forçant un peu cette première position). Il est aussi équipé d'un brise jet ou aérateurs.



CONSEILS GESTES VERTS

■ 1 à 2 fois par an **détartrez le brise jet** (qui peut se dévisser) dans un peu de vinaigre blanc.

■ Sachez que le mitigeur en position eau tiède consomme également de l'eau chaude.

■ Pensez à **couper l'eau** quand vous brossez les dents, vous rasez ou vous savonnez sous la douche.

■ Un robinet qui goutte, ce sont 35 m³ par an, soit environ 110€ qui sont gaspillés. Un filet d'eau, c'est 140 m³/an, soit 440€, et une chasse bloquée représente 220 m³/an, soit 695€.

Faire réparer les fuites est donc très rentable économiquement et écologiquement. Le compteur d'eau permet de détecter les fuites que vous ne voyez pas : il vous suffit de réaliser un relevé d'index en notant le chiffre inscrit sur celui-ci avant de vous coucher et de le vérifier le lendemain matin !

■ **Privilégiez l'installation d'un lave-vaisselle !** Il sera moins consommateur d'eau qu'un lavage manuel, mais pensez à le faire tourner qu'une fois plein. En moyenne, un lave-vaisselle récent consomme environ 12 litres d'eau par lavage tandis qu'une vaisselle à la main en consomme 42 litres.



GESTION DE L'AIR

Le renouvellement de l'air ambiant de votre logement est assuré par une Ventilation Mécanique Contrôlée hygroréglable (VMC) de marque ALDES Easy Home. Le groupe d'extraction est positionné dans les combles perdus accessible pour l'entretien par une trappe située dans le dégagement à l'étage.

Cette ventilation s'effectue d'une part par Introduction d'air à l'aide des grilles d'entrée d'air hygroréglables B type EHB2 de chez ALDES généralement placées en partie haute des fenêtres des pièces à vivre (chambres, séjour, etc.). Pour des raisons de confort acoustique, elles peuvent aussi être intégrées dans les murs. Ces entrées d'air sont optimisées pour faire rentrer le minimum d'air dans la pièce.

La circulation de l'air se fait sous les portes intérieures, et d'autre part par Extraction d'air à l'aide des bouches d'extraction (positionnées dans les locaux dits humides : cuisine, WC et Salle de Bain). L'air « neuf » est ainsi aspiré tout d'abord vers les pièces sèches puis vers les pièces humides puis vers les bouches d'extraction. De plus, les bouches d'extraction modulent le débit de ventilation en fonction de l'hygrométrie. Le débit d'air varie en fonction des besoins réels, d'où les économies de chauffage.

La bouche d'extraction cuisine, assure un débit modulé suivant l'humidité relative ambiante de la pièce et un débit complémentaire temporisé (30 minutes), dont l'ouverture est commandée par un interrupteur dit poussoir.

Les bouches d'extraction des WC et Salle d'eau ou bain avec WC sont sur cordelette et assurent un débit permanent de 5m³/h et un débit complémentaire de 30 m³/h temporisé (30 minutes).

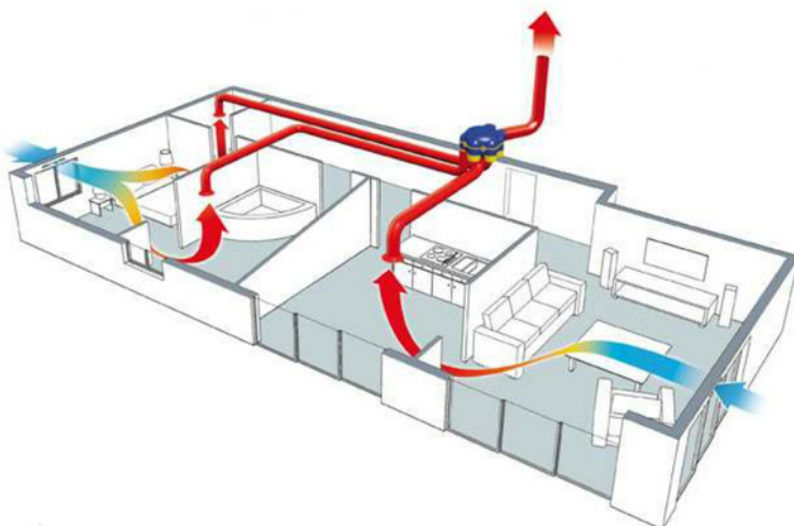


IMPORTANT

Il est fondamental que les entrées d'air sur les fenêtres des pièces sèches (ou les murs) ne soient jamais obstruées car cela peut entraîner des désordres dans votre logement. Le raccordement d'une hotte sur la bouche d'extraction située en cuisine est strictement interdit. Une hotte à recyclage d'air est impérative.

Pour éviter les phénomènes de moisissures, de condensation et de bruit, il vous appartient :

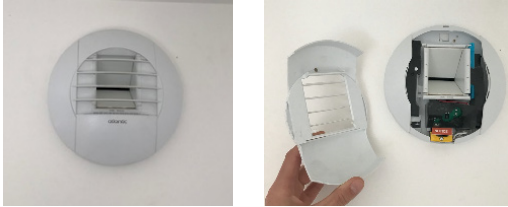
- De ne jamais débrancher la Ventilation
- De ne jamais boucher les grilles d'entrée d'air.
- De nettoyer régulièrement les grilles d'extraction et d'entrée d'air.





NETTOYAGE DES BOUCHES D'EXTRACTION

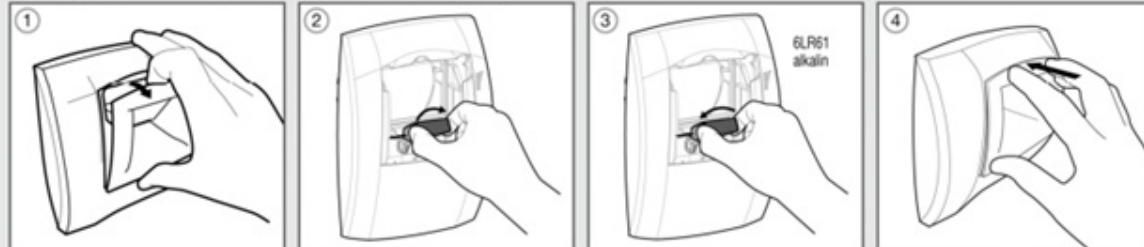
La partie centrale des bouches d'extraction se retire facilement. Il vous suffit alors de la dépoussiérer et de la nettoyer avec un chiffon humide tous les 6 mois. **ATTENTION ! La partie murale ne se démonte pas.**



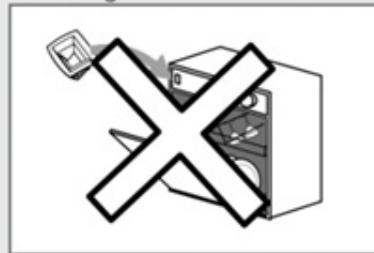
ENTRETIEN Nettoyage



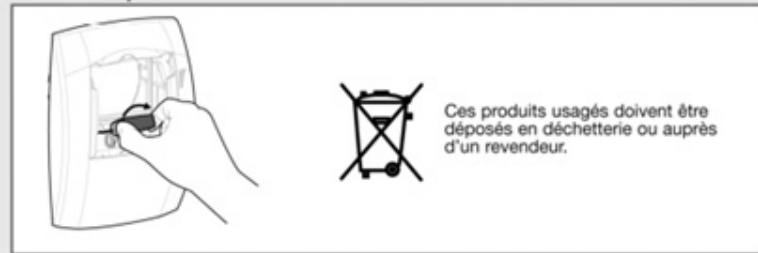
Changement de la pile (versions électriques)



Mise en garde



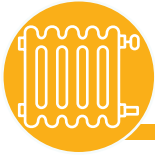
Fin de vie produit



NETTOYAGE DES ENTRÉES D'AIR



Les grilles d'entrée d'air en menuiserie ne se démontent pas et se nettoient à l'éponge. Nous vous conseillons de les nettoyer avec un chiffon humide 1 fois par an minimum.



VOTRE CHAUFFAGE

Votre logement est équipé d'un système de chauffage électrique par panneaux rayonnant de gamme Solius Eco Domo de chez ATLANTIC.

Solius Eco Domo apporte tout le confort d'une chaleur rayonnante homogène et instantanée. Vos panneaux rayonnants sont équipés d'une fonction détection d'absence, détection automatique d'ouverture et fermeture des fenêtres.

Votre salle de bain est équipée d'un sèche-serviettes électrique DEVO-DCB18 de chez ATLANTIC comportant un boîtier digital programmable contribuant à l'économie d'énergie.

Vous pourrez piloter votre chauffage électrique par le biais du gestionnaire d'énergie CALYBOX 1020 WT de chez Delta Dore situé à proximité de votre tableau électrique.

BALLON D'EAU CHAUDE

Votre logement est équipé d'un ballon d'eau chaude Calypso de chez ATLANTIC, gamme thermodynamique écologique et économique haute performance.

Grâce à ses multiples configurations et fonctionnalités, il améliore nettement votre confort et simplifie votre quotidien.



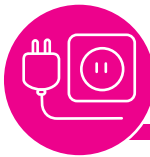
CONSEILS GESTES VERTS

- Une fois par an, nettoyez vos radiateurs sans les démonter.
- Ne surchauffez pas votre logement et n'ouvrez pas systématiquement vos fenêtres. Pour réduire la température de votre logement, utilisez les systèmes de régulation mis à votre disposition.
- Lorsque vous aérez votre logement, pensez à fermer vos radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres. En hiver, évitez l'ouverture des fenêtres car la ventilation mécanique renouvelle déjà l'air.
- Pensez à laisser le soleil chauffer votre appartement en laissant vos stores ouverts la journée.



IMPORTANT

Nous vous demandons de ne réaliser aucune intervention par vous-même ou un tiers sans contrat ICF Habitat ou non mandaté par ICF Habitat sur l'ensemble des équipements technique de votre logement (Caisson VMC, Ballon thermodynamique, Robinetterie). L'ensemble des prestataires sous contrat avec ICF Habitat vous sera remis lors de votre entrée des lieux.



LE TABLEAU ÉLECTRIQUE

Le tableau électrique comprend toutes les protections des différents circuits électriques de l'appartement par disjoncteurs différentiels instantanés. Les circuits sont repérés par étiquettes. Toute modification des dispositions prévues pourrait endommager les installations électriques.

LES DOUILLES DCL

Votre logement est équipé de douilles DCL (Dispositif de Connexion Luminaire). Selon la norme NF C 15-100, le DCL est obligatoire pour chaque point d'éclairage. Il doit être pourvu d'une douille avec une fiche récupérable 2 pôles + terre. Les fiches et douilles DCL permettent de raccorder rapidement un luminaire à une prise pour luminaire.

COMMENT CONNECTER UN LUMINAIRE SUR UNE DOUILLE DCL ?

1



Douille avec ampoule

2



On déclipse du support

3



On se retrouve avec une douille et un domino

4



On déclipse le domino

5



Douille et domino désolidarisés

6



Ouvrir la douille

7



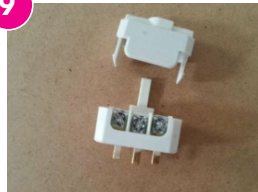
Pousser sur les petits ergots

8



Les deux parties se séparent

9



Les connecteurs du domino sont visibles

10



Passer le fil électrique dans la partie en plastique

11



Visser les fils sur les extérieurs et la masse au milieu si besoin et reclipser les 2 parties ensemble

12



Bloquer le fil avec la petite vis en plastique sur le côté

13



Enfoncer jusqu'à entendre un clic puis enfoncer le domino dans le plafonnier. Il ne faut donc pas ouvrir le plafonnier et en aucun cas le dévisser.



ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE

DÉTECTEUR AUTONOME AVERTISSEUR DE FUMÉE - DAAF



Conformément à la loi ALUR, votre logement est équipé d'un, ou deux selon la configuration de votre logement, détecteur de fumée normalisé. **Vous devez veiller à son entretien, à son bon fonctionnement et assurer le renouvellement du dispositif.** En ce sens un mode d'emploi doit vous être remis à l'état des lieux entrant.



IMPORTANT

- Ne tentez jamais de modifier l'installation électrique ou d'effectuer des réparations par vous-même.
- Coupez toujours le courant au disjoncteur avant toute intervention, même pour changer une ampoule.
- Ne débranchez jamais la borne de terre (protection) installée sur le tableau.
- N'installez pas votre machine à laver dans une salle de bain non prévue à cet effet.
- Dépoussiérez régulièrement vos interrupteurs et thermostats.
- Ne surchargez pas vos prises qui risquent de chauffer et provoquer un incendie.
- Éviter de percer à l'aplomb d'une prise de courant ou d'un interrupteur, afin d'éviter de détériorer l'alimentation de ceux-ci.



CONSEILS GESTES VERTS

Concernant le choix de vos ampoules préférez les ampoules fluo-compactes moins chères que les ampoules LED. Sachez que l'ampoule halogène consomme en moyenne 45W. L'ampoule fluo-compacte se place devant avec ses 25W nécessaires.

Véritable fuite d'énergie, l'ampoule incandescence utilise 5 fois plus d'électricité que la fluo-compacte. La championne de la catégorie reste l'ampoule LED qui n'utilise qu'1W pour éclairer. L'arrêt complet des appareils électriques permet une baisse des consommations d'électricité, du niveau sonore et une diminution des dégagements de chaleur.



VOS FENÊTRES

Constitutives de l'enveloppe de votre logement au même titre que les murs, vos fenêtres se doivent, elles aussi, d'assurer l'isolation de votre logement. **Toutes les menuiseries de votre logement sont en PVC blanc avec double-vitrage et lame d'argon.**

Vous pouvez économiser 148kWh/m² pour une fenêtre double vitrage peu émissif avec lame d'argon contre 41kWh/m² pour une fenêtre double vitrage ordinaire. La perte de chaleur est donc réduite de 30% par rapport à la fenêtre double vitrage ordinaire vous permettant ainsi de réaliser des économies de chauffage.



ENTRETIEN DES SOLS & DES ESPACES VERTS

LE CARRELAGE

Nettoyez votre carrelage à l'éponge et à la serpillière. N'utilisez pas de produits acides ayant pour effet de dégrader les joints entre les carreaux.

LE SOL SOUPLE

Il est conseillé d'utiliser un aspirateur ou une serpillière humide et un détergent traditionnel non abrasif.

■ **Taches résistantes** : vous pouvez utiliser de l'eau de javel diluée, du White spirit, de l'alcool ou du jus de citron.

■ **Taches rebelles** (encre, tomate, moutarde, sang, betterave, mercurochrome) : laissez agir quelques minutes de l'eau de javel diluée sans frotter puis rincez abondamment.

■ **Rouille** : nettoyez à l'aide d'un anti-rouille textile puis rincez abondamment.

■ **Graisse, stylo, feutre** : frottez légèrement avec un chiffon imbibé de White spirit puis rincez abondamment.

Il est proscrit d'utiliser de l'acétone et des solvants chlorés (ex : trichloréthylène). Ne jamais utiliser de cires ni de vernis vitrifiant.

LES JARDINS

Les jardins privatifs sont clôturés. L'entretien des espaces verts est à la charge des locataires en bénéficiant. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'installer tout type d'occultation sur les clôtures. L'ensemble du site est agrémenté de plantations diverses (massif, couvre sol, zone de prairie) qui seront entretenues par la mairie de Saint Maximin.

LES STATIONNEMENTS

Les places de stationnement sont numérotées et sont équipées d'une barrière de parking.





LA GESTION DE VOS DÉCHETS

Le tri sélectif vous permet de jeter vos déchets ménagers de façon adaptée. **Un point de collecte extérieur type Borne d'Apports Volontaires (2 colonnes enterrées) est mis à votre disposition à l'entrée de la résidence.** La communauté d'agglomération Creil Sud Oise gère la collecte des déchets à Saint-Maximin. Les déchets de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sont apportés au centre de valorisation des déchets de Villers-Saint-Paul et retraités par le Syndicat Mixte du Département l'Oise (SMDO).

LA COLLECTE DES DECHETS

Les jours de collecte varient selon les types de déchets. Retrouvez le calendrier des collectes de déchets ménagers, déchets verts, plastiques, cartons, papiers :

www.creilsudoise.fr/services-aux-habitants/collecte-des-dechets/calendriers-de-collecte



VOS ENCOMBRANTS

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise propose à tous les habitants du territoire un ramassage des encombrants sur rendez-vous.

■ Je peux aller sur le site de l'agglomération www.creilsudoise.fr et remplir le formulaire en ligne pour prendre rendez-vous, un agent me rappellera.

■ Je peux aussi appeler le N° Vert du service collecte : 0805 12 60 60

COMMENT TRIER ?

Quels déchets jeter dans quelle poubelle ? Consultez le guide du tri sur le site :

www.creilsudoise.fr/images/Environnement/guide-de-bonne-conduite-bd.pdf



DÉCHÈTTERIE

Le syndicat mixte de la vallée de l'Oise (SMVO) gère le réseau des déchetteries de l'Oise.

Les déchetteries permettent à chacun de trouver un lieu où déposer les déchets encombrants ou toxiques tout en préservant l'environnement. Elles peuvent être utilisées gratuitement par les particuliers qui doivent créer un badge auprès du SMVO.

Leur accès est payant pour les professionnels artisans ou commerçants. L'ensemble des déchetteries du réseau est accessible et la déchetterie la plus proche de Saint-Maximin est celle de Saint-Leu d'Esserent.

Elle est ouverte à tous les habitants de la Communauté d'agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile.

DÉCHÈTTERIE DE SAINT-LEU D'ESSERENT

Zone Industrielle du Renoir
rue Marcel Paul 60340 Saint Leu d'Esserent
Numéro vert : 0800 60 20 02

Horaires :

- Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Dimanche de 9h à 12h
- Jours de fermeture : lundi et jours fériés



LES FORMALITÉS LORS DE L'EMMÉNAGEMENT

FAIRE SUIVRE VOTRE COURRIER

Il vous suffit de remplir un formulaire auprès du bureau de poste de Saint Maximin ou sur laposte.fr.

A titre indicatif, le bureau de poste le plus proche de chez vous est situé : La Poste : 15 Rue Jean Jaurès, 60740 Saint-Maximin

Horaire d'ouverture le mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h et de 14h à 17h

Vous devez informer de votre changement d'adresse les organismes suivants (liste non exhaustive) :

- Votre employeur
- Votre banque
- Votre assureur
- L'hôtel des impôts
- Les concessionnaires (ERDF, France TELECOM, concessionnaire eau pour les abonnements liés à votre ancienne adresse).
- La sécurité sociale

ABONNEMENT ÉLECTRICITÉ

Choisissez votre fournisseur puis transmettez-lui le numéro de Point De Livraison (PDL) fourni par ICF Habitat.

ABONNEMENT TELECOM

Il vous appartient de choisir votre fournisseur.

ABONNEMENT FIBRE

Il vous appartient de choisir votre fournisseur, votre logement est précâblé.

EAU

Nous vous invitons à prendre contact avec SUEZ

ASSURANCE

N'oubliez pas d'assurer, pour le jour de la remise des clefs, votre logement (assurance multirisques). Cette police d'assurance doit couvrir au minimum :

- Les dommages que subissent vos biens immobiliers et mobiliers contre l'incendie, les dégâts des eaux et le vol.
- Ainsi que la responsabilité civile du fait des dommages causés aux voisins ou aux tiers.





ICF HABITAT
NORD-EST



FLASHEZ ET CONSULTEZ LES
INFORMATIONS PRATIQUES
SUR VOTRE LOGEMENT

<https://www.icfhabitat.fr/groupe/bienvenue-dans-votre-residence-rue-moncheaux-chambly>